

FICHE N° 2 : COMPOSITION ET RÔLE DU COMITE D'ORGANISATION

1. Composition type

- Responsable n°1 :
- Responsable financier
- Responsable technique de la compétition
- Responsable sécurité
- Responsable communication et presse
- Responsable secrétariat et administration
- Responsable informatique (gestion des courses)
- Responsable des équipements
- Responsable protocole

Le Président de la Commission Régionale de l'activité fait partie du comité d'organisation pour les manifestations de niveau 1.

2. Rôle

Le comité d'organisation a pour rôle l'organisation matérielle et administrative de la manifestation. Le R1 a la responsabilité technique et juridique du bon déroulement de la compétition, y compris à l'égard des tiers.

- Demandes d'autorisations et déclarations administratives (avec site de repli si nécessaire)
- Recherches de partenaires
- Relations avec les collectivités territoriales pour autorisations et subventions
- Information des autres usagers (ex : société de pêche, ...)
- Installation du bassin
- Organisation des espaces techniques (secrétariat, chronométrage, contrôle des bateaux, ...)
- Organisation espace accueil VIP et presse
- Organisation des animations annexes
- Organisation des parkings, parc à bateaux et de la circulation si nécessaire
- Information des participants et des populations locales
- Organisation de la sécurité et des secours
- Etablissement d'un budget prévisionnel et d'un bilan
- Diffusion des informations nécessaires à la commission nationale course en ligne ou au Siège Fédéral - Département Activités (Cf. fiches)

3. Périodicité des réunions du comité d'organisation

De 9 mois à 3 mois avant la manifestation tous les mois

De 3 mois à 8 jours avant la manifestation tous les 15 jours

Les 8 derniers jours tous les jours

4. Remarques

- Chaque réunion doit faire l'objet d'un compte rendu.
- Le R1 doit être déchargé de toute tâche le jour de la manifestation.